



Licenciement et mise à peids à titre conservatoire

Par **MOUHSAINE_old**, le **10/11/2007** à **11:35**

Je suis directeur d'une structure j'ai été agressé par un salarié proche du président et aucune sanction n'a été prise contre lui. Au contraire, on m'envoie une lettre pour un entretien préalable au licenciement pour motif personnel mais comme j'étais toujours en accident de travail je n'ai pas pu m'y rendre. On m'envoie alors une autre lettre pour des faits graves car il paraît que des documents ont disparus! rnrDois-je obligatoirement assister à cet entretien de licenciement ou pourrai-je être remplacé par mon avocat? Physiquement et moralement et d'après mon médecin je ne suis pas en état d'assister à ce genre d'entretien.rnrMerci beaucoup de votre aide.